

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2014



VILLE DE  
**Vouziers**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Volumes facturés.....	5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents.....	5
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	8
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	9
2.1. Modalités de tarification.....	9
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3. Recettes.....	12
3. Indicateurs de performance.....	14
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	16
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4. Financement des investissements.....	19
4.1. Montants financiers.....	19
4.2. Etat de la dette du service.....	19
4.3. Amortissements.....	19
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	19
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	19
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	20
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	21

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal

Intercommunal

- Nom de la collectivité : VOULZIERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : VOULZIERS
- Existence d'une CCSP/L  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 31/03/2009  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 04/01/1985  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie

régie avec prestataire de service

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

## Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 08/01/1985
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2014
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2014
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n° 1 du 29/03/1993 : prise en charge de nombreuses installations
  - Avenant n° 2 du 31/03/1999 : transfert
  - Avenant n° 3 du 09/04/2014 : prise en charge de la nouvelle station d'épuration
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 297 habitants (estimation) au 31/12/2014 (4 349 au 31/12/2013).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-1-0-3 du Code de l'environnement.

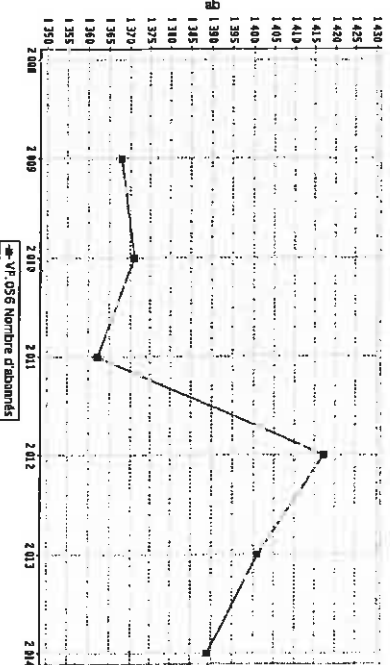
Le service public d'assainissement collectif dessert 1 389 abonnés au 31/12/2014 (1 401 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
VOULZIERS	1 401	1 389	-0,9%
Total	1 401	1 389	-0,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 389.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,69 abonnés/km) au 31/12/2014. (48,39 abonnés/km au 31/12/2013).

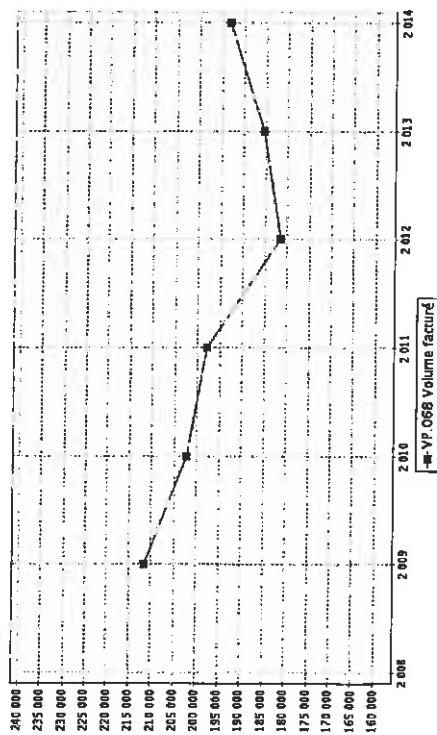


Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,09 habitants/abonné au 31/12/2014. (3,1 habitants/abonné au 31/12/2013).

### 1.5. Volumes facturés

Total des volumes facturés aux abonnés	Volumes facturés du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation en %
	185 515	193 281	4,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2014 (0 au 31/12/2013).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,2 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 25,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (graviitaire + séparatif)
- soit un linéaire de collecte total de 25,4 km sans les refoulements (28,95 km avec les refoulements au 31/12/2013).

La baisse du linéaire se traduit par le changement de calcul entre l'année 2013 et 2014. En effet, alors que les refoulements étaient pris en compte dans le linéaire de collecte total en 2013, ceux-ci en sont exclus en 2014.

2° ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie (+ déversoir).

Usine de dépollution (nouvelle)	Vouziers	1 338 m <sup>2</sup> /j
Usine de dépollution (ancienne)	Vouziers	
Déversoirs d'orage (2)	Vouziers	
Rejets dans le réseau de collecte d'eaux pluviales (17)	Vouziers	25m <sup>2</sup> /h
Poste de refoulement	Rue du port - Vouziers	
Poste de relèvement	Ecluse Bo - Vouziers	11 m <sup>2</sup> /h
Poste de relèvement - Principal STEP	Rue Gambetta - Vouziers	
Poste de relèvement	Rue Guelliot - Vouziers	45 m <sup>2</sup> /h
Bouches d'égouts, grilles avalons (374)	ZAC - Vouziers	35 m <sup>2</sup> /h
Regards (1147)	Vouziers	

<sup>1</sup> Le linéaire unitaire est moindre. Il convient d'ajouter les refoulements qui font partie du réseau séparatif

<sup>2</sup> Le nombre d'accessoires et les équipements soit : 374 avalons (EP), 1147 regards (EP et ASS) plus 2 DO (ASST)

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STATION D'EPURATION DE VOUZIERES

Code Sante de la station : 030849001000

Caractéristiques générales		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Filtre de traitement (cf annexe)			
Date de mise en service	31/12/1981		
Commune d'implantation	VOUZIERES (08490)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	9 867		
Nombre d'abonnés raccordés	1 389		
Nombre d'habitants raccordés	4 297		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	22 juin 2007	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	Ru du Moulin de la Mueette
	Nom du milieu récepteur		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	
DBO <sub>5</sub>	6	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
DCO	51	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
MES	33	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NGL	12,6	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NTK	5,1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
pH	/	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	/	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
Pt	2,1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
Date du bilan 24h	Conformité (Ou/Non)	DBO <sub>5</sub> Conc mg/l Rend %	DCO Conc mg/l Rend %
		MES Conc mg/l Rend %	NGL Conc mg/l Rend %
		Pt Conc mg/l Rend %	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique  
<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en m <sup>3</sup>
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES (Code Sante : 030849001000)		1 142 m <sup>3</sup>
<b>Total des boues produites</b>	37	1 142 m <sup>3</sup>

#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en m <sup>2</sup>
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES (Code Sante : 030849001000)	37	Pas de boues évacuées
<b>Total des boues évacuées</b>	37	Pas de boues évacuées

Sur l'exercice 2014, aucune boue n'a été évacuée car elles ont été réintégrées à la nouvelle station d'épuration.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Frais d'accès au service:	58,71 €	50,00 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	/	/
Participation aux frais de branchement	/	/

Tarifs	An 01/01/2014	An 01/01/2015
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0 €
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,0778 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	1,0778 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	€	€
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	24,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,7813 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	0,808 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet:	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre :	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

<sup>(2)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(3)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- > Délibération du 09/12/2014 effective à compter du 17/12/2014. DSP

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon

L'INSEE (120 m<sup>2</sup>/an) sont :

Facture type	An 01/01/2014 en €	An 01/01/2015 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	129,34	129,34	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>2</sup> revenant à la collectivité	129,34	129,34	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0,00	24,00	0%
Part proportionnelle	93,76	96,96	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>2</sup> revenant au délégataire	93,76	120,96	29%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	25,91	28,63	10,50%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>2</sup>	61,91	64,63	4,39%
Total	285,01	314,93	10,50%
Prix TTC au m <sup>2</sup>	2,38	2,62	10,50%

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

→ La rémunération du fermier a connu plusieurs modifications sur cette période. Les chiffres de l'année 2014 sont indiqués car ils concernent une courte période. En effet, un avenant au contrat d'affermage a pris en compte la nouvelle station au 02/02/2014. Un nouveau contrat de délégation de service public a pris effet le 01/01/2015.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix an 01/01/2014 en €/m <sup>2</sup>	Prix an 01/01/2015 en €/m <sup>2</sup>
VOUZIBERS	NA	NA

La facturation est effectuée avec une fréquence : **semestrielle**



### 2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	128 904,83	198 867,60	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	128 904,83	198 867,60	+ 54,28 %
Recettes de rattachement			
Prime de l'Agence de l'Eau	415,07	27 239,39	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Contributions liées aux travaux	1 137 110	315 118,20	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (produits exceptionnels)		72 006,48	
Total autres recettes	1 137 525,07	414 364,67	- 63,57 %
Total des recettes	1 266 429,90	613 232,27	- 51,57 %

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE	2013	2014	Evant
<b>PRODUITS</b>	<b>400 060</b>	<b>409 238</b>	<b>-0,18 %</b>
Exploitation de service	145 914	185 502	
Collectivités et autres organismes publics	258 471	262 613	
Travaux effectués à titre exclusif	59 000	19 749	
Produits accessoires	409	303	
<b>CHARGES</b>	<b>481 146</b>	<b>484 334</b>	<b>9,88 %</b>
Personnel	161 118	78 201	
Energie électrique	37 034	54 900	
Produits de financement	1 737	9 702	
Amortissements	469	439	
Stocks, matières, mobiliers et fournitures	39 293	20 395	
Impôts, taxes et taxes	1 639	1 999	
Autres dépenses d'exploitation	4 618	5 327	
Télécommunication, poste et informatique	7 164	10 170	
Engins et véhicules	2 742	4 229	
Informations	348	1 199	
Assurances	4 801	5 957	
Loyers	2	5 304	
Autres	5 417	11 519	
Contribution des services contractés et prestations	256 401	262 613	
Collaboratifs et autres organismes publics	22 956	21 725	
Charges relatives aux investissements	539	539	
Primes sur créances incertaines et constatées	39	6 026	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>5 913</b>	<b>-38 126</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (taux normal)	2 971		
<b>RESULTAT</b>	<b>8 884</b>	<b>-38 126</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FPSE du Janvier 2008

Normes: HSNF

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 389 abonnés potentiels (100% pour 2013).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans de réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CAPE.

Nomenclature: IS241

LIBELLE	2013	2014	Evant
Recettes liées à la facturation des services dont produits au titre de travaux pour estimations sur consommations dont variation de la part estimée sur consommations	149 241 300 397 -99 127	185 002 181 296 -5 797	27,72 %
Exploitation de service	146 241	185 002	27,72 %
Produits : part de la collectivité contractante dont produits au titre de travaux pour estimations sur consommations dont variation de la part estimée sur consommations	204 897 277 635 -65 137	209 442 229 121 -30 679	2,13 %
Référence libération réseau dont produits au titre de travaux pour estimations sur consommations dont variation de la part estimée sur consommations	51 744 72 408 -20 664	53 371 39 270 -14 099	3,58 %
Collectivités et autres organismes publics	266 401	262 613	2,45 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	88 008	10 740	NS
Produits accessoires	409	303	-0,30 %

PARTIE A - PLAN DES RESEAUX (15 points)		nombre de points	Valeur	points potentiels
VP250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déverseurs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui		5
<b>PARTIE B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>				
VP252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(4)</sup>	Oui		14
VP254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		
VP253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	90%		
VP255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%		0
<b>PARTIE C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>				
VP256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'alimentaire	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%		0 *
VP257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déverseurs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP258 - Inventaire mis à jour au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non		0 *
VP260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non		0 *
VP261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non		0
VP262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non		0 *
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>		<b>30</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires se sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des paramètres de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des paramètres de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires se sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'alimentaire atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

\* Malgré la présence de plan, on a une imprécision quant au géoréférencement en X et Y, ce qui ne nous permet pas d'obtenir les points relatif à la connaissance et à la gestion des réseaux.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

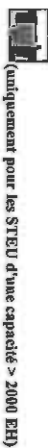


Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

STATION DEPURATION DE VOUZIEERS	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/l pour l'exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
	168	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2013).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STATION DEPURATION DE VOUZIEERS	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/l exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
	168	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2013)



### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.  
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIEERS	168	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2013).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STATION D'EPURATION DE VOUZIEERS :

Filières mises en œuvre	Conforme		OMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Compostage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incinération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre : ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			NA

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si la STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

→ Pas de boues évacuées pour l'exercice 2014 seulement des boues produites. Elles seront évacuées en 2015 (plan d'épandage).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 216 111,16	583 973,20
Montants des subventions en €	971 799,00	315 118,80
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 260 040,40	2 127 225,10
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	146 377,72
	en intérêts	55 367,55
		132 815,30
		61 258,12

L'état de la dette au 31 décembre  fait apparaître les valeurs suivantes :

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2014, la dotation aux amortissements a été de 32 889,06 € (31 537,02 € en 2013).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2014 (0 €/m<sup>3</sup> en 2013).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Valeur 2013	Valeur 2014
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 349
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,31
<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de commissionne et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0

